Cabinet? That would be a most extraordinary doctrine, from the day he entered the Cabinet he held himself responsible for the acts and policy of the gentlemen with whom he was associated, but for anything before that period, for any of their sins of omission or commission he did not hold himself responsible.

Hon. Mr. Holton-How about the resolutions today?

Hon. Mr. Howe-They are merely carrying out a policy from which none of us can go back with honour. No public man can get up and ask to have that purchase repealed. All he could say was that he entered the Cabinet covered to a large extent by revolutionary arrangements which he resisted, and if it were to be made a rule that none of us opposing Confederation and its concomitants should ever enter the Cabinet, then Nova Scotia would have very slight representation there. (Hear, hear.) For his part, as long as he found the gentlemen with whom he was associated sincerely anxious to carry out a policy conducive to the welfare of the Dominion, he should act with them, and sustain them; and the moment he could not do so conscientiously. he would tender his resignation.

Hon. Dr. Tupper said that the subject which had been brought forward was well worthy of the earnest attention of the House. On a former occasion he had followed the hon. member for Hants in debate, and stated that he deeply deplored that that hon, gentleman occupied a position which prevented him giving the country the benefit of his services in the administration. With equal sincerity, and an equal sense of public duty, he now felt it right to express his gratification that the hon. gentleman had at last been enabled to take

[Hon. Mr. Howe-L'hon. M. Howe.]

était négative, il se considérerait libre de prendre place au Cabinet. La réponse arriva, elle était négative et il n'avait alors plus aucune raison d'hésiter. Quant à son opposition à l'acquisition du Territoire de la Baie d'Hudson, il avait agi en cette matière avec sincérité pensant que cela était de la responsabilité des autorités impériales et non du Dominion; mais la majorité de la Chambre s'opposait à cette attitude et c'est cette décision qui fut exécutée. Les délégués se rendirent en Angleterre, l'acquisition fut effectuée, et les accords conclus pratiquement avant qu'il entre au Cabinet. Qu'est-ce que le député de Lambton attendait donc de lui? Devait-il considérer cela comme un obstacle l'empêchant d'entrer au Cabinet? Cela serait une attitude bien étrange; il se considère comme responsable des actes et de la politique des hommes avec lesquels il travaille à partir du jour où il est devenu membre du Cabinet mais se sent dégagé de toute responsabilité pour tout péché par omission ou commission commis avant cette date.

L'hon. M. Holton: Qu'en est-il de ces résolutions aujourd'hui?

L'hon. M. Howe: Ils appliquent seulement des décisions dont nul ne peut se désolidariser de façon honorable. Aucun homme public ne peut demander l'annulation de cette acquisition. Il peut seulement dire qu'il est entré au Cabinet malgré son opposition à certains accords révolutionnaires; mais s'il était de règle qu'aucun opposant à la Confédération et à ses corallaires ne puisse jamais entrer au Cabinet, la Nouvelle-Écosse y serait bien peu représentée (bravo). Pour sa part, et tant que ses collègues lui paraîtront animés du sincère désir d'appliquer une politique favorable au bien-être du Dominion, il travaillera de concert avec eux et les soutiendra; si sa conscience devait un jour l'empêcher de la faire, il remettrait sa démission.

L'honorable M. Tupper déclare que le sujet soulevé mérite bien l'attention de la Chambre. Il avait déjà précédemment écouté l'honorable député de Hants participer à un débat, et avait à cette occasion déclaré qu'il regrettait profondément que celui-ci occupe un poste l'empêchant de faire profiter l'administration du pays de ses services. C'est avec sincérité et le sens du devoir qu'il juge maintenant bon d'exprimer sa satisfaction de voir l'honorable député de Hants en mesure de participer de façon plus éminente et plus responsable à a more prominent and responsible position in la conduite des affaires publiques. Il n'a jamais the conduct of public affairs. He had never pensé que l'annulation pourrait avoir lieu; il